

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
Désignés :	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents :	10
Visio :	0
Votants :	14
Procuration	6
Date de la convocation :	
25 février 2022	

SEANCE DU 3 MARS 2022

Délibération 2022-11

**OBJET : Convention d'aménagements paysagers entre la
Ville d'Antibes Juan-Les-Pins et UNIVALOM pour la
déchèterie - Autorisation de signature**

Le 3 mars 2022 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, , délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Guy LOPINTO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Procurations :

Jean Pierre DERMIT donne procuration à Jean LEONETTI,

Christophe ULIVIERI et Françoise BRUNETEAUX donnent procuration à Guy LOPINTO,

Marc OCCELLI donne procuration à Bernard ALENDA,

Françoise THOMEL donne procuration à Anne Marie BOUSQUET,

Marion MUSSO donne procuration à Hassan EL JAZOULI.

Membres excusés :

Jean-Pierre DERMIT, Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Eric MELE, Marion MUSSO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAOU, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20220303-2022-11-DE
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

UNIVALOM a réalisé une nouvelle déchèterie sur le territoire de la Commune d'Antibes sis 254 rue Henri Laugier dont l'ouverture est prévue au 1^{er} trimestre 2022.

Ce projet s'intègre dans l'aménagement plus général de la zone des Trois Moulins qui se veut être un quartier dynamique mêlant activités sportives, secteur de haute technologie et industries diverses.

Il est ainsi important que ce quartier soit parfaitement intégré dans son environnement et dans le site plus général de la technopole de Sophia Antipolis.

C'est pourquoi, le choix a été fait de réaliser des aménagements permettant une parfaite intégration paysagère de la nouvelle déchèterie.

La Ville d'Antibes Juan-Les-Pins, gestionnaire des espaces verts sur son territoire, possède la connaissance, l'ingénierie en interne et les outils pour réaliser ce type d'aménagement au contraire d'UNIVALOM, spécialiste de la gestion des déchets.

Il est donc apparu de bonne gestion pour UNIVALOM de confier l'aménagement paysager aux services de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins, le Syndicat prenant en charge le remboursement des sommes avancées par la Collectivité.

Afin de permettre le remboursement des sommes dues par UNIVALOM et de déterminer les prestations de chacun pour l'entretien de ces espaces verts, il est proposé une convention entre la Ville d'Antibes Juan-les-Pins et UNIVALOM pour une durée de 10 ans.

Sont joints en annexe n°1 de la convention proposée le plan détaillant l'aménagement paysagé réalisé par les services de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins, et, en annexe n°2, le devis correspondant aux travaux d'aménagement, pour un montant de 167 727,24 euros.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'aménagement paysager avec la Ville d'Antibes ci-annexée,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget primitif 2022 du Syndicat

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI
The stamp is circular with a blue border. The text around the border reads 'Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Miroirs'. In the center, the word 'UNIVALOM' is written in a bold, sans-serif font. A small star is located at the bottom center of the circle.